

Nouvelle édition du Manuel sur des Procédures Amiables Efficaces de l'OCDE

17 février 2026

La double imposition constitue un frein au développement économique et les conventions fiscales visent à en éliminer les effets via les procédures amiables. Face à la multiplication des contrôles fiscaux et donc des redressements générant une double imposition, l'OCDE vient de publier une version entièrement révisée de son Manuel sur des Procédures Amiables Efficaces (MEMAP), un guide de référence destiné à **améliorer l'efficacité des procédures amiables** prévues par les conventions fiscales. Initiée en 2023 par le Forum de l'OCDE sur l'administration fiscale, cette mise à jour constitue la première révision majeure depuis 2007 et a pour objectif de moderniser le manuel en lui donnant une orientation plus pratique. Il fournit ainsi des **lignes directrices concrètes pour les autorités compétentes et les contribuables**, en mettant notamment en avant les bonnes pratiques identifiées au fil des années. Sa publication permet de rappeler l'importance des procédures amiables d'élimination de la double imposition.

Une méthodologie complète pour la conduite des procédures amiables.

Le MEMAP 2026 se présente comme un guide opérationnel couvrant l'ensemble du cycle d'une procédure amiable. Il rappelle d'abord le **rôle central de la prévention des différends** et de **l'organisation efficace de l'autorité compétente**. L'OCDE y souligne l'importance d'une préparation structurée, de consultations préalables de qualité et d'une compréhension partagée des attentes entre administrations et contribuables.

Le manuel précise ensuite les **conditions d'accès à la procédure et les bonnes pratiques applicables à la phase unilatérale**. Il décrit les éléments attendus dans une demande de procédure amiable, les critères permettant d'en apprécier l'éligibilité et les situations dans lesquelles un allègement unilatéral peut constituer une solution rapide, évitant ainsi une négociation bilatérale plus lourde.

Une troisième partie est consacrée aux **discussions bilatérales et à l'arbitrage**. Le MEMAP fournit des orientations concrètes pour la préparation des *position paper*, la conduite des réunions entre autorités compétentes et le respect de l'obligation conventionnelle de « s'efforcer de résoudre » les cas. Pour la première fois, il intègre également des lignes directrices détaillées sur la mise en œuvre de l'arbitrage dans le cadre des procédures amiables.

Enfin, le manuel propose une série d'**outils pratiques destinés à accompagner les juridictions disposant de capacités limitées**. Il met à disposition des modèles de demandes, des exemples de *position paper* et des recommandations visant à renforcer progressivement l'efficacité et la cohérence des programmes de procédure amiable.

Un cadre renforcé pour sécuriser la gestion des différends au sein des groupes multinationaux.

Pour les entreprises, la publication du MEMAP 2026 représente une opportunité majeure de renforcer leur sécurité juridique dans la gestion des différends fiscaux. En présentant **59 bonnes pratiques** destinées à harmoniser les procédures amiables, le manuel offre une visibilité sur les attentes des administrations et sur les étapes clés du processus de procédures amiables. Cette clarification permet aux groupes multinationaux d'anticiper plus efficacement les exigences documentaires, les modalités de communication et les points d'attention susceptibles d'influencer l'issue d'un différend. Au-delà de l'amélioration du cadre procédural, cette révision envoie un signal fort en faveur d'une plus grande cohérence internationale.

Les groupes multinationaux pourront bénéficier d'un environnement plus prévisible, à condition d'adopter une **posture proactive** et transparente dans leurs échanges avec les autorités compétentes.

Les 59 bonnes pratiques constituent à cet égard un référentiel commun qui facilite l'alignement des démarches internes avec les standards internationaux.

Point d'attention

Sans révolutionner la matière, ce manuel mis à jour permet de mettre en lumière les défis récurrents et les enjeux auxquels les administrations et les entreprises sont confrontées. Il appartient donc aux groupes d'intégrer ces bonnes pratiques et

d'utiliser la procédure amiable comme un véritable levier stratégique dans le cadre de la gestion de leurs contrôles et contentieux fiscaux, tant en France qu'à l'étranger. La question du moment où cette procédure est mise en œuvre apparaît clef et la jurisprudence récente nous éclaire sur ce point.

Pour aller plus loin : [Manual on Effective Mutual Agreement Procedures \(2026 Edition\)](#) (EN)

Contacts



Pascal Luquet

Avocat, Associé
Prix de transfert
E : pluquet@avocats-gt.com
T : +33 1 41 16 27 41
M : +33 6 10 12 12 17



Mickaël Duquenne

Avocat, Directeur
Prix de transfert
E : mduquenne@avocats-gt.com
T : +33 5 62 71 94 08
M : +33 6 84 22 42 93



Nadia Boudaoud

Fiscaliste, Senior Manager
Prix de transfert
E : nboudaoud@avocats-gt.com
T : +33 1 41 16 27 17
M : +33 7 57 44 26 48



Caroline Lebon

Avocate, Senior Manager
Prix de transfert
E : clebon@avocats-gt.com
T : +33 1 41 16 27 44
M : +33 6 73 06 49 59



Louis Grandvaux

Fiscaliste, Senior
Prix de transfert
E : lgrandvaux@avocats-gt.com
T : +33 1 41 16 27 24
M : +33 7 57 44 26 39



Anthony Huard

Avocat, Senior
Prix de transfert
E : ahuard@avocats-gt.com
T : +33 1 41 16 20 67
M : +33 6 84 32 97 72



Eva Tatiguan

Fiscaliste, Junior
Prix de transfert
E : etatiguan@avocats-gt.com
T : +33 1 41 16 27 36
M : +33 7 57 44 26 45



Lisa Perruet

Avocate, Junior
Prix de transfert
E : lperruet@avocats-gt.com
T : +33 1 41 16 27 39
M : +33 7 48 13 76 95



Grant Thornton
Société d'Avocats



Grant Thornton
Société d'Avocats Akilis

[Se désinscrire](#) | [Politique de protection des données personnelles](#)

À propos de Grant Thornton Société d'Avocats

Grant Thornton Société d'Avocats accompagne ses clients dans toutes leurs opérations stratégiques, que ce soit dans un contexte national ou international, grâce à une expertise pluridisciplinaire reconnue dans tous les domaines du droit des affaires.

NOTE : Cette note d'alerte est de nature générale et aucune décision ne devrait être prise sans davantage de conseil. Grant Thornton Société d'Avocats n'assume aucune responsabilité légale concernant les conséquences de toute décision ou de toute mesure prise en raison de l'information ci-dessus. Vous êtes encouragés à demander un avis professionnel. Nous serions heureux de discuter avec vous de l'application particulière des changements à vos propres cas

Grant Thornton Société d'Avocats

29, rue du Pont
92200 – Neuilly-sur-Seine
France
www.avocats-gt.com
T : +33 (0)1 41 16 27 27
F : +33 (0)1 41 16 27 28
E : contact@avocats-gt.com

Bureau de Lyon
Cité Internationale
44 quai Charles de Gaulle
69463 Lyon
T : +33 4 72 13 11 11

Bureau de Toulouse
62, rue de Metz
31000 Toulouse
Tel : +33 5 62 71 94 08

Bureau de Lille
91, rue Nationale
59045 – Lille, France
T : +33 3 20 30 26 26

Bureau de Valence
19B, avenue des Langories
26000 Valence
T : +33 4 28 99 10 60

